

REGISTRE des DELIBERATIONSLe Maire,
Daniel CALAS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 8 janvier 2018**

Date de la convocation : 22 décembre 2017

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h

Date de l'affichage : 9 janvier 2018

Ouverture de la séance sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS, Maire de Gragnague,

Etaient présents : Monsieur Daniel CALAS - Madame Liliane GUILLOTREAU – Monsieur Didier AVERSENG – Madame Hélène BRUNEAU – Monsieur Serge SOUBRIER – Monsieur Claude PLAUT – Monsieur Amador ESPARZA – Monsieur Bruno SIRE – Monsieur Denis BASSI – Madame Catherine ILLAC – Monsieur Pascal RAULLET – Madame Sophie BOUSCASSE – Madame Stéphanie CALAS – Madame Isabelle PAYSAN – Monsieur Patrice CAZES
formant la majorité des membres en exercice

Etaient excusés : Madame Delphine ROGER – Madame Alexandra CAMPIGNA – Madame Brigitte RUDELLE - Monsieur Laurent PLAS

Madame Stéphanie CALAS a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Point n°1 : Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2017.

Point n°2 : Décisions du Maire

Monsieur Daniel CALAS donne communication au Conseil Municipal des décisions prises par délégation par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2222-22 du code général des collectivités territoriales depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

Date	Numéro de la décision	Objet de la décision
19/12/2017	72/2017	Marché avec l'entreprise Cabarrou et Fils de Gragnague pour la réparation du mur de la plonge suite à infiltrations pour un montant HT de 2 210€

Point n°3 : Demandes de subvention**Délibération n°2018/1 :**

La fréquentation de la ligne HOP ne cesse de croître, notamment du fait de son succès auprès des jeunes lycéens et étudiants. L'arrêt de Gragnague, excentré du centre-village, permet de rejoindre l'agglomération toulousaine rapidement sans détour et c'est un atout. Toutefois, il apparaît indispensable de réaliser des aménagements de sécurité le long de la RD20, voie à grande circulation, afin de garantir la sécurité des usagers de la ligne de bus qui circulent à

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 15

REGISTRE des DELIBERATIONS**Le Maire,**
*Daniel CALAS***DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 8 janvier 2018**

Date de la convocation : 22 décembre 2017

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h

Date de l'affichage : 9 janvier 2018

vélo ou à pied. C'est la raison pour laquelle la municipalité a décidé la création d'un cheminement doux reliant le centre-village à l'arrêt de bus de la ligne HOP. Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 155 000€ HT dont 8 450€ d'honoraires.

Ce cheminement est la première phase d'un projet pluriannuel qui prévoit deux autres phases :

- phase 2 : création d'un cheminement doux reliant l'arrêt de bus de la ligne HOP à la gare SNCF de Gragnague.
- phase 3 : création d'un cheminement doux reliant la gare SNCF de Gragnague au lycée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter une subvention la plus élevée possible pour la réalisation de ces travaux – phase 1 - approuvés par le Conseil Municipal auprès de l'Europe (LEADER),
- de donner délégation à Monsieur le Maire pour déposer les demandes de subvention relatives à ces travaux ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

Délibération n°2018/2 :

La fréquentation de la ligne HOP ne cesse de croître, notamment du fait de son succès auprès des jeunes lycéens et étudiants. L'arrêt de Gragnague, excentré du centre-village, permet de rejoindre l'agglomération toulousaine rapidement sans détour et c'est un atout. Toutefois, il apparaît indispensable de réaliser des aménagements de sécurité le long de la RD20, voie à grande circulation, afin de garantir la sécurité des usagers de la ligne de bus qui circulent à vélo ou à pied. C'est la raison pour laquelle la municipalité a décidé la création d'un cheminement doux reliant le centre-village à l'arrêt de bus de la ligne HOP. Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 155 000€ HT dont 8 450€ d'honoraires.

Ce cheminement est la première phase d'un projet pluriannuel qui prévoit deux autres phases :

- phase 2 : création d'un cheminement doux reliant l'arrêt de bus de la ligne HOP à la gare SNCF de Gragnague.
- phase 3 : création d'un cheminement doux reliant la gare SNCF de Gragnague au lycée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet ;
- de solliciter une subvention la plus élevée possible pour la réalisation de ces travaux – phase 1 - approuvés par le Conseil Municipal auprès de l'Etat (DETR, contrat de ruralité, FNADT, DSIL...),
- de donner délégation à Monsieur le Maire pour déposer les demandes de subvention relatives à ces travaux ;

REGISTRE des DELIBERATIONS**Le Maire,**
*Daniel CALAS***DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 8 janvier 2018**

Date de la convocation : 22 décembre 2017

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h

Date de l'affichage : 9 janvier 2018

- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

Délibération n°2018/3 :

La fréquentation de la ligne HOP ne cesse de croître, notamment du fait de son succès auprès des jeunes lycéens et étudiants. L'arrêt de Gragnague, excentré du centre-village, permet de rejoindre l'agglomération toulousaine rapidement sans détour et c'est un atout. Toutefois, il apparaît indispensable de réaliser des aménagements de sécurité le long de la RD20, voie à grande circulation, afin de garantir la sécurité des usagers de la ligne de bus qui circulent à vélo ou à pied. C'est la raison pour laquelle la municipalité a décidé la création d'un cheminement doux reliant le centre-village à l'arrêt de bus de la ligne HOP. Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 155 000€ HT dont 8 450€ d'honoraires.

Ce cheminement est la première phase d'un projet pluriannuel qui prévoit deux autres phases :

- phase 2 : création d'un cheminement doux reliant l'arrêt de bus de la ligne HOP à la gare SNCF de Gragnague.
- phase 3 : création d'un cheminement doux reliant la gare SNCF de Gragnague au lycée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet ;
- de solliciter une subvention la plus élevée possible pour la réalisation de ces travaux – phase 1 - approuvés par le Conseil Municipal, auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne,
- de donner délégation à Monsieur le Maire pour déposer les demandes de subvention relatives à ces travaux ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

Délibération n°2018/4 :

La fréquentation de la ligne HOP ne cesse de croître, notamment du fait de son succès auprès des jeunes lycéens et étudiants. L'arrêt de Gragnague, excentré du centre-village, permet de rejoindre l'agglomération toulousaine rapidement sans détour et c'est un atout. Toutefois, il apparaît indispensable de réaliser des aménagements de sécurité le long de la RD20, voie à grande circulation, afin de garantir la sécurité des usagers de la ligne de bus qui circulent à vélo ou à pied. C'est la raison pour laquelle la municipalité a décidé la création d'un cheminement doux reliant le centre-village à l'arrêt de bus de la ligne HOP. Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 155 000€ HT dont 8 450€ d'honoraires.

Ce cheminement est la première phase d'un projet pluriannuel qui prévoit deux autres phases :

- phase 2 : création d'un cheminement doux reliant l'arrêt de bus de la ligne HOP à la gare SNCF de Gragnague.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 15

REGISTRE des DELIBERATIONS**Le Maire,**
*Daniel CALAS***DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 8 janvier 2018**

Date de la convocation : 22 décembre 2017

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h

Date de l'affichage : 9 janvier 2018

- phase 3 : création d'un cheminement doux reliant la gare SNCF de Gragnague au lycée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter une subvention la plus élevée possible pour la réalisation de ces travaux – phase 1 - approuvés par le Conseil Municipal auprès de la Région Occitanie,
- de donner délégation à Monsieur le Maire pour déposer les demandes de subvention relatives à ces travaux ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

Point n°2 : Achat foncier**Délibération n°2018/5 :** Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de mettre en place un prêt auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Toulouse 31 selon les modalités suivantes :**PRET MOYEN LONG TERME :**

➤ Montant	: 150 000 €
➤ Durée	: 15 ans
➤ Périodicité	: Annuelle
➤ Taux fixe	: 1.50 %
➤ Amortissement du capital	: Progressif
➤ Frais de dossier	: 225 €
➤ Parts sociales	: néant

PRET RELAIS SUBVENTIONS :

➤ Montant	: 150 000 €
➤ Durée	: 24 mois
➤ Périodicité	: Annuelle
➤ Taux fixe	: 1.10 %
➤ Amortissement du capital	: in fine, sans IRA
➤ Frais de dossier	: 225 €
➤ Parts sociales	: néant

Où l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet,
- autorise Monsieur le Maire à mettre en place le financement de ce projet auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Toulouse 31,
- l'autorise à signer tous les documents y afférent,
- s'engage à créer les ressources nécessaires au remboursement de ces financements.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 15

REGISTRE des DELIBERATIONS

Le Maire,
Daniel CALAS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal

Lundi 8 janvier 2018

Date de la convocation : 22 décembre 2017

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h

Date de l'affichage : 9 janvier 2018

Numéro d'ordre des délibérations :

2018/1	Demande de subvention
2018/2	Demande de subvention
2018/3	Demande de subvention
2018/4	Demande de subvention
2018/5	Achat foncier

5 délibérations ont été prises lors de la séance du Conseil Municipal, n°2018/1 à 2018/5.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 15

REGISTRE des DELIBERATIONS**DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal****Lundi 8 janvier 2018**

Date de la convocation : 22 décembre 2017

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h

Date de l'affichage : 9 janvier 2018

Le Maire,
*Daniel CALAS***FEUILLE DE PRESENCE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
8 JANVIER 2018 A 18H30**

NOM	EMARGEMENT
Monsieur Daniel CALAS	Présent
Madame Liliane GUILLOTREAU	Présente
Monsieur Didier AVERSENG	Présent
Madame Hélène BRUNEAU	Présente
Monsieur Serge SOUBRIER	Présent
Monsieur Claude PLAUT	Présent
Monsieur Amador ESPARZA	Présent

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 15

REGISTRE des DELIBERATIONS**Le Maire,**
*Daniel CALAS***DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du Conseil Municipal**
Lundi 8 janvier 2018

Date de la convocation : 22 décembre 2017

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h

Date de l'affichage : 9 janvier 2018

Monsieur Bruno SIRE	Présent
Monsieur Denis BASSI	Présent
Madame Catherine ILLAC	Présente
Monsieur Pascal RAULLET	Présent
Madame Sophie BOUSCASSE	Présente
Madame Delphine ROGER	Excusée
Madame Stéphanie CALAS	Présente
Madame Isabelle PAYSAN	Présente
Madame Alexandra CAMPIGNA	Excusée
Madame Brigitte RUDELLE	Excusée

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 15

REGISTRE des DELIBERATIONS

Le Maire,
Daniel CALAS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal

Lundi 8 janvier 2018

Date de la convocation : 22 décembre 2017

La séance débute à 18h30 et se termine à 19h

Date de l'affichage : 9 janvier 2018

Monsieur Laurent PLAS	Excusé
Monsieur Patrice CAZES	Présent

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 15